

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4050**

### Intitulé

Chef de projet commercial pour l'agroalimentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut supérieur européen de management agroalimentaire (ISEMA)	Président, Président de la CCI

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

210w Commercialisation, 221w Commercialisation de produits alimentaires

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans les organisations de la filière agroalimentaire, depuis la production des produits agricole jusqu'à la commercialisation en passant par les bio-industries et industries alimentaires, le Chef de Projet Commercial pour l'Agroalimentaire développe et gère des produits et services dans le cadre de relations commerciales, achats et/ou ventes.

Il exerce, au sein d'une entreprise de production ou transformation de produits agroalimentaires, ou dans une agence commerciale ou dans une entreprise de distribution et commerce agroalimentaire, des fonctions principalement au sein du service marketing, du service commercial ou du service des achats.

Le Chef de Projet Commercial pour l'Agroalimentaire a un rôle important comme interlocuteur privilégié des clients auxquels il apporte conseils et solutions dans la limite des objectifs fixés par l'entreprise.

Il est notamment capable

- d'appréhender l'évolution de son environnement global et de sa filière,
- d'analyser son marché et ses gammes de produits et d'en optimiser les performances,
- de construire et mener des actions commerciales,
- de rédiger un contrat commercial respectant les règles du commerce y compris international, de l'argumenter et d'en négocier les termes en préservant les performances économiques de l'entreprise,
- de qualifier les produits achetés ou vendus, d'explicitier leurs spécificités techniques et concurrentielles,
- d'établir des objectifs, de suivre son activité, d'être force de proposition et de respecter les procédures et réglementations
- de s'organiser, de communiquer efficacement et d'optimiser le travail en équipe,

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La filière agroalimentaire regroupe tous les opérateurs impliqués dans la production des denrées agricoles et alimentaires, dans leur transformation et dans leur commercialisation.

- L'agriculture, les bios-industries et les industries agroalimentaires françaises se situent au tout premier plan international : la France est le second exportateur mondial de produits agroalimentaires, derrière les Etats-Unis.

L'activité de commercialisation des produits agricoles et denrées alimentaires est réalisée par différents types d'opérateurs sur différents marchés :

- Import-export : les opérateurs sont très diversifiés allant de très petites structures de courtage ou de négoce à de très grosses entités privées ou coopératives, souvent liées en amont à la production et qui assurent le stockage et la mise en marché.
- "Business to business" ou commerce inter-entreprise : les échanges s'effectuent entre entreprises qui assurent la préparation de produits alimentaires intermédiaires (PAI) et des entreprises qui utilisent ces PAI dans l'élaboration de produits finalisés ou les reconditionnent pour la consommation finale.

Cette activité très vaste englobe tous les fournisseurs de produits alimentaires finis ou PAI, fournisseurs d'ingrédients et additifs, grossistes et autres formes de commercialisation.

- Restauration hors domicile : on trouve, également sur ce marché des entreprises de restauration hors domicile qui élaborent plus de 5,7 milliards de repas par an pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 milliards d'euros.

- Consommateurs finaux : les opérateurs principaux sur ce marché du commerce agroalimentaire sont «les grands distributeurs » et distributeurs spécialisés alimentaires, groupes français d'envergure internationale qui représentent 80% des volumes vendus des produits agroalimentaires en France.

- Animateur des ventes agroalimentaires
- Assistant Chef de produit marketing
- Manager du commerce et de la distribution

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1406 : Management en force de vente

M1703 : Management et gestion de produit

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée d'unités dont l'évaluation peut être différente, en fonction de leur nature et des compétences spécifiques à acquérir. Les modalités mises en œuvre sont basées sur la validation de mise en situation permettant de juger les aptitudes professionnelles requises : exercices de simulation face à des jurys professionnels, études de problématiques d'entreprises, mise en œuvre concrètes d'outils et de méthodes, rapports de filière et de missions en entreprise.

L'obtention de la certification est liée à une moyenne générale de l'ensemble de ses composants supérieure ou égale à 10/20.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% de formateurs, 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X		50% de formateurs, 50% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		50% de formateurs, 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		50% de formateurs, 50% de professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		50% de formateurs, 50% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de projet commercial pour l'agroalimentaire" avec effet du 28 avril 2018, jusqu'au 07 août 2021.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, code NSF 221w, 312, sous l'intitulé "Chef de projet commercial pour l'agroalimentaire" avec effet au 28 avril 2013, jusqu'au 28 avril 2018.

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Chef de projet commercial pour l'agroalimentaire avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 12 mai 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable en commercialisation agro-alimentaire'.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable de distribution agro-alimentaire'.

Arrêté du 27 décembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat d'études supérieures en agro-alimentaire et distribution'.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

30 bénéficiaires par an

#### Autres sources d'information :

[contact@isema.fr](mailto:contact@isema.fr)

<http://www.isema.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Institut supérieur européen de management agroalimentaire (ISEMA) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse ( 84) [Avignon]

ISEMA

Agroparc

40, rue Claude Adrien Helvetius BP 1201

84911 Avignon Cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :****Certification précédente :** Responsable en commercialisation agro-alimentaire (Fiche incomplète)